

# Questions pour un ministre

**Les représentants de l'officine entendent bien mettre à profit le Congrès national des pharmaciens d'Albi pour interpeller le ministre de la Santé et des Solidarités. Ils ont déjà en tête toute une batterie de questions.**

C'est aujourd'hui confirmé : Xavier Bertrand assistera bien au prochain congrès national des pharmaciens, qui se tiendra du 20 au 22 mai à Albi. Une présence très attendue, qui donnera aux représentants de la profession, FSPF en tête, l'occasion d'interroger « leur » ministre sur un ensemble de points, au cours d'une table ronde

organisée le lundi 22 mai au matin. Rompant avec la tradition des discours officiels, la formule se veut moins formelle que les années précédentes, de manière à encourager un dialogue entre le ministre de la Santé et les pharmaciens présents dans la salle. Il ne sera sans doute pas besoin de souffler à ces derniers les questions à poser : l'actualité de ces derniers mois, depuis les soubresauts du projet de loi de financement de la Sécurité sociale discuté à l'automne, jusqu'à la signature récente de la Convention pharmaceutique nationale entre les pharmaciens et l'Assurance maladie, en est riche. Ce dernier point soulève déjà, à lui seul, son lot d'interrogations.

## La convention en cale sèche

Passé la satisfaction d'avoir enfin conclu cet accord si longtemps différé, l'heure est aujourd'hui à un certain scepticisme : « *Nous avons signé cet accord fin mars, mais l'arrêté qui devait l'entériner n'est toujours pas paru au Journal Officiel* », a déploré Pierre Leportier à l'occasion d'une conférence de presse organisée le 4 mai à la Maison des pharmaciens. « *C'est très handicapant, car la mise en œuvre de l'indemnité d'astreinte pour les officinaux devait intervenir le 15 avril* », a-t-il déclaré, en précisant que l'arrêté d'application dépendait à la fois de la Direction de la Sécurité sociale et du ministère de la Santé. « *On commence à se poser des questions, et si la parution au JO n'intervient pas rapidement, a-t-il prévenu, nous serons amenés à demander l'application de l'astreinte par anticipation depuis le 15 avril* ».

Rappelant qu'une expérimentation sur le contrôle

en ligne des droits aux prestations des assurés en ALD (affection longue durée) allait prochainement être lancée, le président de la FSPF a en outre fait part de son souhait de lancer en parallèle une seconde expérimentation, qui ne se ferait pas en ligne. On connaît l'opposition farouche que la Fédération a toujours manifestée devant le principe d'une vérification en ligne, jugée incompatible avec les contraintes et le fonctionnement des officines. D'où la volonté d'expérimenter un système où le code de la pathologie serait inscrit directement dans la carte Vitale de l'assuré, à charge pour les pharmaciens de vérifier eux-mêmes quels médicaments entrent bien dans le cadre de l'ALD, sans attendre



© Miquel Medina



© Miquel Medina

à chaque fois un feu vert de l'Assurance maladie.

Même volonté d'indépendance pour ce qui concerne le passage à la version 1.40 du logiciel Sesam-Vitale, dont Pierre Leportier a rappelé qu'il « ne présentait aucun intérêt pour les pharmaciens ». Soulignant que les éditeurs de logiciels auraient près d'un an de travail afin de mener à bien le développement des logiciels pour les officines, le président de la Fédération s'est borné à rappeler que ce passage ne devait « rien changer à l'organisation des officines, qui travaillent avec des organismes concentrateurs techniques ».

Sur la question des gardes, il a convenu que le ministre de la Santé avait « tenu ses engagements » en revalorisant les gardes de nuit, dont l'indemnité est passée de 3,96 euros à 6 euros, tout en précisant que l'arrêté ministériel qui doit permettre cette mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> juillet n'était pas encore paru au *Journal officiel*. Le texte en préparation prévoirait pas moins de trois tarifs distincts, en introduisant, entre l'indemnité de jour à 3,96 euros et celle de nuit à 6 euros, une indemnité « entre chien et loup » (entre 18 heures et 20 heures). « On peut discuter le fait qu'il ait une différence entre une indemnité de jour et une indemnité de nuit », a cependant noté Pierre Leportier, non sans arrière-pensées. La FSPF compte également affirmer au ministre de la Santé « l'urgence » de réfléchir à des transferts de compétences des médecins aux officinaux, certaines régions accusant un cruel manque de prescripteurs. « Seulement, a souligné le président de la Fédération, cela ne se décrète pas,

### L'HONORAIRE ? A DOSE (TRÈS) HOMÉOPATHIQUE

Dans une récente note de travail, le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie a estimé illogique que la rémunération des officinaux soit proportionnelle au prix de la boîte de médicaments, donnant en exemple les systèmes britanniques ou néerlandais reposant sur une rémunération forfaitaire. « Une fausse bonne idée », selon Pierre Leportier, qui s'est affirmé « extrêmement défavorable à la rémunération à l'honoraire ». S'il ne se dit pas opposé à l'application de forfaits sur des actes bien particuliers de l'exercice officinal, à l'exemple des Accords de bon usage du médicament (Acbum), il n'entend pas céder sur le reste. « Le pharmacien, a-t-il rappelé, évolue dans un système de marge encadré par l'Etat, qui pilote et rémunère l'entreprise officinale en instaurant une marge. Or, si l'on observe, par exemple, le cas des pharmaciens canadiens, qui ont des honoraires à la boîte, on constate qu'au final, leur rémunération est sensiblement égale à la nôtre, et tourne autour de 23 %. Cherchez l'économie...

Histoire d'enfoncer le clou, le président de la FSPF ajoute : « Si on allait, en France, vers une telle logique, cela ne dépendrait plus de l'Etat ni du Comité économique des produits de santé, mais d'une convention avec l'Assurance maladie. L'Etat accepterait-il de perdre la main ? » On peut en douter.

*cela se construit. Ce dossier dépend de beaucoup de facteurs, et s'il n'y a pas de volonté ministérielle sur le sujet, on risque de piétiner. »*

### Questions ouvertes

Au-delà de la convention pharmaceutique et des sujets qui en découlent plus ou moins

directement, le Congrès d'Albi donnera aux pharmaciens l'occasion d'interpeller Xavier Bertrand sur d'autres questions laissées en jachère. La Fédération entend ainsi réitérer sa demande d'une marge administrée pour les dispositifs médicaux issus de la LPPR frappés par des prix limite de vente, qui représentent, selon elle, « 40 % du chiffre d'affaires total des dispositifs médicaux ». L'enjeu n'est donc pas insignifiant, pour des officinaux pris en tenailles entre le prix librement fixé par le fabricant et le prix limite de vente.

Sur l'épineuse question des médicaments non remboursables, qui a pris une dimension particulière avec les déremboursements massifs décidés par le ministre de la Santé, Pierre Leportier compte bien ouvrir un véritable procès en réhabilitation. « Pour nous, ces produits de médication officinale font bel et bien partie de l'offre de soins, et le déremboursement ne doit en aucun cas les en faire sortir. Ce n'est pas parce qu'ils se trouvent un jour frappés de déremboursement que les patients doivent en conclure que ces médicaments ne servent à rien ». « Or, déplore-t-il, force est de reconnaître que ce marché important se retrouve totalement dérégulé, discrédité ou invisible pour le grand public, et exclu d'une quelconque possibilité de prise en charge par le régime complémentaires. Notre revendication au ministre consistera à faire valoir l'idée que le marché du déremboursable doit rester dans une logique de marché encadré », a-t-il conclu. En d'autres termes, il faut sauver le soldat OTC.

■ Laurent Gainza

De gauche à droite : Philippe Gaertner, président de l'Utip ; Pierre Leportier, président de la FSPF ; Yves Trouillet, président de l'APR





# CONGRÈS D'ALBI : TOUT UN PROGRAMME

DIMANCHE 21 MAI 2006

**9 h 30**  
**Ouverture officielle du Congrès**

par les présidents Pierre Leportier (FSPF), Yves Trouillet (APR), et Philippe Gaertner (UTIP), en compagnie des personnalités de la région et des élus de la ville et du département.

**10 h 00**  
**Conférence de l'APR :**  
**« Maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile ».**

L'espérance de vie des Français ne cesse de s'allonger. Et parallèlement, les personnes âgées souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible. Comment les pharmaciens pourront-ils répondre à ce souhait ? Quel sera leur rôle et leur place dans les réseaux de soins ? Quelles réponses thérapeutiques, techniques voire sociales pourront-ils apporter ? C'est tout l'enjeu de ce débat.

Participeront à cette table ronde des représentants de la CCMSA (Mutualité Sociale Agricole), d'associations de maintien à domicile, un membre du gouvernement et des personnalités politiques pour éclairer le débat sur les grandes options à prendre. Un sociologue envisagera les évolutions de comportements et les nécessaires adaptations à ces enjeux de société.

**12 h 30**  
**Réflexion : « Le partage de compétences, une opportunité pour la profession ? »**

Le pharmacien peut-il prétendre à des délégations de compétences, comme par exemple, le renouvellement d'ordonnances, sur fond de pénurie croissante de l'offre médicale ?

Participation : Pierre Leportier (FSPF) – Yves Trouillet (APR)

**13 h 00**  
**« L'évolution de l'espérance de vie : une grande chance pour les pharmaciens »**

Intervention de Bernard Lagneau, président de la CAVP (Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens).

Déjeuner : 13 h 30

**15 h 00**  
**l'UTIP se penchera sur**  
**« l'apport officiel dans la prévention et le dépistage des cancers ».**

« Le cancer tue, tue trop vite et à grande échelle : 150 000 de nos concitoyens en meurent chaque année, le double peut-être dans vingt ans si nous le prenons pas de vitesse. » Cette phrase, prononcée



lors des 3<sup>èmes</sup> rencontres parlementaires (5 octobre 2005) par David Khayat, président de l'Institut national du cancer, souligne bien l'importance du Plan cancer lancé en 2003, dans lequel l'apport de l'officine est loin d'être négligeable. La profession constitue en effet un maillon de plus en plus important au niveau de la prise en charge en ville des patients, en raison du développement de la chimiothérapie anticancéreuse à domicile.

Malgré les avancées notables du Plan cancer, les progrès en matière de prévention et de dépistage restent insuffisants. Un premier volet de « l'après-midi de l'UTIP » sera consacré aux modalités du dépistage et un second volet traitera de la vaccination. Voué à être l'un des premiers centres européens de lutte contre le cancer, le Cancéropôle de Toulouse sera également présenté pour son rôle dans la coordination de la recherche et l'accélération de l'innovation. Enfin, le point sera fait sur la sortie de la réserve hospitalière des anticancéreux injectables, qui nécessite une logistique spécifique.

**17 h 00**  
**Réflexion :**  
**« La formation continue – Urgence »**

Un état des lieux de l'urgence de la formation continue sera dressé, auquel participera Jean-Etienne Martineau, président de la commission Relations sociales et Formation de la FSPF. Que faut-il pour que cela fonctionne ? Dans l'attente de la publication du décret sur l'obligation de formation, où en est-on dans l'application du droit individuel de formation (DIF) ?

LUNDI 22 MAI 2006

**10 h 30**  
**Intervention de Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités.**

Déjeuner : 12 h 30

**14 h 00**  
**Conférence « Exercice professionnel et capital de l'officine liés à une même personne : quel équilibre pour le pharmacien professionnel de santé ? »**

En quoi la détention du capital financier d'une officine par le ou les titulaires qui y exercent est-elle garante d'un exercice professionnel de qualité ? Jusqu'où le partage du capital, des décisions, des stratégies peut-il accompagner dignement un exercice professionnel devenu des plus contraignant, exigeant, frustrant même, pour rester performant et au final libéral ? Des questions auxquelles répondront les intervenants, dont Philippe Liebermann et Philippe Pignard, respectivement président de la commission Affaires européennes et trésorier de la Fédération.

**14 h 45**  
**Conférence :**  
**« Économie LFSS 2006 : Accord générique avec l'Assurance maladie. »**

L'impact de la loi de financement de la Sécurité sociale 2006 et de l'accord générique avec l'Assurance maladie sur l'économie de l'officine sera analysé.

**15 h 30**  
**Conférence : « Quel nouvel équilibre économique doit-on rechercher ? »**

Jean-Pierre Lamothe et Jean-Marc Yzerman, président et conseiller de la commission Economie de l'officine de la FSPF, débattront du nouvel équilibre économique à rechercher, sur fond de déremboursements, de grands conditionnements, de plafonnement des marges arrière et de baisse des prix de certains médicaments, avec en point de mire les projections pour les mois à venir.

**16 h 15**  
**Conférence :**  
**« La Convention pharmaceutique nationale »**

Danièle Paoli, présidente de la commission Exercice professionnel et Alain Jayne, président de la commission Protection sociale de la FSPF, ainsi que le Dr. Monique Weber, responsable du département des produits de santé à l'UNCAM, reviendront sur les principales avancées de ce texte fondamental et sur les nouvelles relations conventionnelles avec l'Assurance maladie.

**17 h 00**  
**Clôture du congrès.**

Cher lecteur,

Chaque année la FSPF fait éditer un agenda destiné à vos clients à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour 2007, nous avons conçu un produit spécifique, de présentation et de contenu différents, en collaboration avec un nouveau prestataire, l'agence Essentiel, qui assurera sa diffusion.

Ce guide agenda intitulé **"Votre pharmacien et vous"** que nous vous proposons dès à présent à la commande, renforce votre présence auprès de vos patients.

Médicaments, santé, hygiène de vie, maintien à domicile, compléments alimentaires, sexualité..., **"Votre pharmacien et vous"** explique à vos patients le rôle que vous jouez en matière de santé et de bien-être et toutes les réponses que vous apportez au quotidien.

Faites de ce guide agenda un atout de votre communication.

Bien cordialement

Philippe Berthelot

Président de la Commission communication de la FSPF.



Pour toute commande, s'adresser à :

ESSENTIEL SDM

32, rue Jeanne d'Arc - 51100 REIMS

TEL 03 26 04 04 07 - FAX 03 26 04 00 33

e-mail : [essentiel.communication@wanadoo.fr](mailto:essentiel.communication@wanadoo.fr)

**Le guide agenda, "Votre pharmacien et vous" est le SEUL agréé par la FSPF**